

# Appel à Action pour la libération de Maher Al-Akhras

6 novembre 2020



**Maher Al-Akhras est en grève de la faim depuis 102 jours pour exiger la fin de sa détention administrative.**

**Dernière minute** : Maher a mis un terme à sa grève de faim après avoir passé un accord avec les autorités israéliennes. Il sera libéré le 26 novembre 2020, son ordre de détention administrative ne sera pas renouvelé et il restera à l'hôpital jusqu'à sa libération pour être soigné.

Maher Al-Akhras a été arrêté le 27 juillet dans sa localité natale de Selit El Dahir en Cisjordanie. Un ordre de détention administrative a été émis le 7 août à son encontre, courant jusqu'au 26 novembre 2020. Les forces de sécurité israéliennes l'accusent d'être membre du Jihad Islamique, une accusation qu'il réfute. La Cour Suprême d'Israël a rejeté à trois reprises ses requêtes.

Déjà, en 2009 il avait été placé en détention administrative pour une durée de 16 mois, et à nouveau en 2018 pendant 11 mois.

>> Partagez l'appel à action sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

**Nous vous proposons d'écrire au Ministre des affaires étrangères pour lui demander d'appeler Israël à libérer immédiatement Maher Al-Akhras.**

Remplissez le formulaire de contact en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/m...>

*Proposition de texte :*

Monsieur le Ministre des affaires étrangères,

Un Palestinien, père de six enfants, Maher al-Akhras, est en danger de mort après avoir mené depuis plus de 100 jours une grève de la faim pour protester contre l'utilisation par Israël de la détention administrative à son encontre. La pratique immorale par Israël de l'emprisonnement indéfini de Palestiniens, sans inculpation ni procès, doit cesser.

Selon l'association Addameer (= Conscience ) de défense des droits des prisonniers, Israël détient actuellement en prison plus de 4.400 prisonniers politiques palestiniens, 350 détenus administratifs et 155 enfants. Il est bien établi qu'Israël utilise constamment la torture et les mauvais traitements contre les détenus palestiniens, y compris contre des enfants. Plus de 73% des enfants prisonniers font après leur arrestation l'expérience de violences physiques, et 96 % d'entre eux sont interrogés en dehors de la présence d'un membre de leur famille ou d'un avocat (les dossiers de Defense for Children International - Palestine l'attestent).

Le Conseil Palestinien des Organisations des Droits de l'Homme (CPODH) a déclaré que Maher al-Akhras est « confronté à une menace sérieuse et imminente pour sa vie au Centre Médical Kaplan...Maher souffre de fréquentes crises d'épilepsie, de maux de tête aigus, d'une faiblesse importante de sa vision et de son audition, en plus d'une douleur intense dans tout le corps, en particulier au niveau de la poitrine ». Malgré ceci, Israël continue à maintenir Maher en détention sous garde armée.

Michael Lynk, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, a demandé la libération immédiate de Maher al-Akhras, et la fin de la pratique illégale par Israël de la détention administrative. Michael Lynk a déclaré :

« La détention administrative est une abomination dans toute société démocratique qui suit la règle du droit. Quand un état démocratique arrête et emprisonne quelqu'un, il est tenu de l'inculper, de présenter ses preuves dans un procès public, de permettre une défense entière et de s'efforcer de convaincre une justice impartiale de ses allégations au-delà de tout doute raisonnable.

La détention administrative, au contraire, permet à un État d'arrêter et de détenir une personne sans inculpation, sans procès, sans qu'elle ait connaissance des accusations portées contre elle ou contre lui, et sans un examen juridique équitable. C'est un système pénal qui est prêt aux violations et aux mauvais traitements. »

Le traitement barbare des prisonniers palestiniens par Israël, et l'usage kafkaïen de la détention administrative, doivent cesser. Nous vous demandons instamment d'appeler Israël à libérer immédiatement Maher al-Akhras. Nous vous demandons d'appeler Israël à mettre fin à sa pratique de la détention administrative et à veiller à ce que soit garanti le droit des Palestiniens à un procès équitable. Nous vous demandons également d'agir pour que soit suspendu l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël qui fait obligation aux parties signataires de respecter les droits humains, obligation qui n'est pas honorée par Israël, qui viole impunément les droits humains et le droit international, ne serait-

ce que par le traitement indigne des prisonniers palestiniens.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

---

**Lire aussi :** [Sur le site de l'AFPS](#)

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >
- Adresse de cet article :  
<https://plateforme-palestine.org/Appel-a-Action-pour-la-liberation-de-Maher-Al-Akhras>